

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Félix Stürner – Pour que le papier ne cache pas la forêt

Rappel de l'interpellation

Une feuille de papier, c'est si vite imprimé, lu en croix et mis au rebut. Pourtant, le processus de fabrication du papier est vorace en ressources, en énergie et en eau.

En effet, à l'échelle mondiale, la production de papier serait responsable de près de 40 % des déforestations. En Europe, l'industrie de la cellulose serait responsable de près de 40 millions de tonnes de CO₂ par année, près de 1 % des émissions totales.

La Suisse est loin d'être le meilleur élève en la matière. Selon le WWF suisse, en 2015, la consommation de papier s'élevait à 194 kg/an par habitant. A titre de comparaison, la consommation moyenne des pays d'Europe de l'Ouest est de 158kg/an, la moyenne mondiale s'établit à 57kg/an et la consommation africaine à 8kg/an. Cela place la Suisse dans le top quinze, voire le top dix, des plus gros consommateurs de papier dans le monde.

C'est en général sur la place de travail que la consommation de papier est la plus importante et c'est donc aussi là que doivent se concentrer les efforts de réduction.

Dès lors, j'ai l'honneur, au nom des Vert-e-s, de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Quelle est la consommation annuelle de papier par l'Administration cantonale vaudoise (ACV) ? Quelle part représente le papier recyclé ?*
- 2. La digitalisation toujours plus croissante des activités de l'administration a-t-elle conduit à une réduction de la consommation de papier ces dernières années ?*
- 3. Que représente cette consommation annuelle de papier par l'ACV en matière de consommation d'énergie et d'eau, ainsi que d'émissions de CO₂ ?*
- 4. Le papier recyclé utilisé par l'ACV est-il blanchi ? Si oui, l'est-il à l'aide de chlore ou de dioxine de chlore ? De manière générale, le « Nordic Ecolabel » est-il recherché (absence de composés organochlorés problématiques, de phtalates ou de solvants halogénés) ?*
- 5. Quel est le grammage généralement utilisé ? Est-il de 75g/m², voire 70g/m², comme il est recommandé ?*
- 6. Quelles actions concrètes ont déjà été entreprises ou vont être mises en œuvre auprès des collaboratrices et collaborateurs de l'ACV, afin de réduire la consommation globale de papier ?*
- 7. Le canton va-t-il rejoindre le projet « forêts anciennes » développé par le Fonds Bruno Manser, Greenpeace et le WWF, à l'instar du canton de Zurich ou de plusieurs communes vaudoises ?*
- 8. Quelles mesures visant à réduire la production de brochures, dépliants, etc. par l'Etat de Vaud, afin de les remplacer par des versions informatiques, ont été mises en vigueur ou vont l'être prochainement ?*

D'avance, je remercie le Conseil d'Etat de l'attention qu'il portera aux présentes questions et de la suite qu'il leur donnera.

Ne souhaite pas développer.

(Signé) Felix Stürner

Réponse du Conseil d'Etat

La réduction généralisée du papier est une priorité au sein de l'administration cantonale vaudoise (ACV), qui se manifeste principalement au travers de deux mesures clefs : la mise en œuvre du processus de digitalisation premièrement, qui permet une réduction progressive du volume de papier, et, deuxièmement, les informations et directives, notamment émises par le Service Immeuble, Patrimoine et Logistique (SIPaL), par le biais de la centrale d'achat (CADEV) et l'Unité de développement durable (UDD) incitant les usagers à réduire leur consommation de papier. De surcroît, l'ACV a une politique d'utilisation généralisée du papier recyclé, ce dernier ayant une empreinte hydrique plus faible que le papier blanc. L'ACV entend poursuivre ses efforts. Cela étant précisé, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la consommation annuelle de papier par l'Administration cantonale vaudoise (ACV) ? Quelle part représente le papier recyclé ?

L'Administration cantonale vaudoise (ACV) utilise principalement deux types de papier pour ses machines multifonctions : le papier Recycled Pure format A4 (réf.1) et A3 (réf.3) ainsi que le papier Image Business TCF A4 (réf.2) et A3 (réf.4). En 2017, le papier recyclé au format A4 a représenté 78.65% de la consommation et 69.16% pour le format A3. Le papier blanc est toléré pour des besoins spécifiques, notamment pour des documents de grande qualité.

Ci-dessous, vous trouverez le tableau récapitulatif des consommations de ces deux types de papier pour l'année 2017.

Sorte de papier	2017 nombre de <u>feuilles</u> à l'unité	% pour 2017
<u>Recycled Pure</u> , A4, 80gr (réf.1)	163'200'000	78.65%
Image Business TCF, A4, 80gr (réf.2)	44'300'000	21.35%
<u>Recycled Pure</u> , A3, 80gr (réf.3)	5'550'000	69.16%
Image Business TCF, A3, 80gr (réf.4)	2'474'500	30.84%

2. La digitalisation toujours plus croissante des activités de l'administration a-t-elle conduit à une réduction de la consommation de papier ces dernières années ?

C'est le papier Recycled Pure A4 (réf. 1) qui est le plus utilisé par l'ACV, comme illustré dans le tableau ci-dessus. Une tendance nette à la réduction de la consommation de ce type de papier existe et représente – 10.62% entre 2014 et 2017.

3. Que représente cette consommation annuelle de papier par l'ACV en matière de consommation d'énergie et d'eau, ainsi que d'émissions de CO2 ?

L'impact du papier recyclé est équivalent à celui du papier blanc en termes d'émissions de CO2 et de consommation d'énergie. En revanche, l'empreinte hydrique du papier recyclé est plus faible que celle du papier blanc, grâce à des étapes de fabrication différentes, voire supprimées pour certaines. L'Etat veille à sensibiliser les services afin que ces derniers diminuent leur consommation. Cela étant dit, pour 2017, l'émission totale de CO2 au sein de l'ACV est de 1122321 CO2eq (dioxyde de carbone équivalent). La consommation totale d'énergie est de 16879911 MJ prim (mégajoule primaire) et la consommation totale d'eau est de 273701 m3.

4. Le papier recyclé utilisé par l'ACV est-il blanchi ? Si oui, l'est-il à l'aide de chlore ou de dioxine de chlore ? De manière générale, le « Nordic Ecolabel » est-il recherché (absence de composés organochlorés problématiques, de phtalates ou de solvants halogénés) ?

Le papier recyclé Pure (réf. 1 + 3) est non blanchi, sans chlore ni composé de chlore et 100% recyclé. Il est certifié EU Ecolabel et Ange Bleu. Ce dernier label est attribué à des produits et services qui sont particulièrement écologiques. Ils remplissent des exigences élevées dans les domaines de la santé et de la protection des travailleurs. Il garantit un papier à 100% issu de vieux papiers, exempts de chlore, de produits chimiques de blanchiment halogénés et de complexants tels que l'EDTA (acide éthylène diamine tétra - acétique) ou le DTPA (diéthylène triamine penta - acide).

Le papier Nordic Ecolabel intègre dans ses critères les aspects liés à l'économie forestière ainsi que la fabrication de la cellulose et du papier. Il est l'écolabel officiel des pays nordiques et prend en compte l'ensemble des impacts environnementaux d'un produit durant tout son cycle de vie, de l'extraction des matières premières jusqu'à son emballage.

Le papier Image Business TCF (réf. 2+4) (sans chlore) est constitué de pâte blanchie sans composé chloré. Il est également certifié EU Ecolabel.

Pour les papiers 100% recyclés, le label « Der Blauer Engel » (L'ange bleu) est celui qui a les plus fortes exigences environnementales. Il est donc recommandé en priorité. Pour les papiers partiellement recyclés ou blancs, les labels Nordic Ecolabel ou Ecolabel européen sont recommandés.

5. Quel est le grammage généralement utilisé ? Est-il de 75 g/m², voire 70 g/m², comment est-il recommandé ?

Au sein de l'ACV, le grammage utilisé pour le papier copie est de 80g/m². Ce standard s'aligne sur le marché Grafosa (centrale d'achat du Groupe romand des économats cantonaux et communaux - GRECO), dont les consommables d'imprimantes correspondent à ce grammage. Ce marché intègre les cantons de Vaud, du Valais, du Jura et de Neuchâtel.

Pour des raisons techniques définies par les constructeurs de machines, les grammages inférieurs à 80 gr /m² entraînent de forts risques de bourrage de papier sur les machines multifonctions et, de par le manque de résistance de la matière première, le guidage du papier dans les machines sera plus aléatoire. Des grammages inférieurs à 80 gr/m² favorisent, en outre, une plus grande transparence, ce qui diminue la qualité de l'impression. Pour rappel, afin de limiter l'utilisation du papier, toutes les machines multifonctions de l'ACV sont paramétrées en mode impression recto-verso.

6. Quelles actions concrètes ont déjà été entreprises ou vont être mises en œuvre auprès des collaborateurs et collaborateurs de l'ACV, afin de réduire la consommation globale de papier ?

En 2003, le Conseil d'Etat a décidé de l'utilisation généralisée du papier recyclé dans l'administration, à l'exception des documents de haute importance.

En 2006, l'Unité de Développement durable (UDD) a mis sur pied une campagne relative au développement durable au travail. Diverses fiches d'information ont été produites et un site internet a été créé. Une fiche spécifique est consacrée à la consommation, au cycle de vie et à l'écobilan du papier. Ces fiches furent notamment distribuées durant plusieurs années lors des journées d'accueil des nouveaux collaborateurs et figurent aujourd'hui sur le site internet de l'administration cantonale vaudoise, sous les rubriques dédiées au développement durable au travail

En 2010, le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL), par le biais de la Centrale d'Achats de l'Etat de Vaud (CADEV), a édité une directive concernant les papiers et enveloppes à l'intention des acheteurs du secteur. Cette directive se base sur les recommandations du Guide des Achats professionnels responsables. Elle définit les critères d'achats pour les différents types de papier. Pour le papier copie, le critère d'achat prioritaire est le papier recyclé labellisé FSC recyclé 100%, Ange Bleu ou Nordic Ecolabel.

La mise en œuvre de la digitalisation à l'Etat de Vaud induit une réduction de la consommation de papier. Dans sa réponse à l'interpellation Maurice Mischler « Quelle énergie pour la digitalisation du canton de Vaud (31.07.2018) », le Conseil d'Etat a indiqué que les impacts de la digitalisation sur l'environnement et en matière d'énergie étaient globalement positifs.

7. Le canton va-t-il rejoindre le projet « forêts anciennes » développé par le Fonds Bruno Manser, Greenpeace et le WWF, à l'instar du canton de Zurich ou de plusieurs communes vaudoises ?

En 2006, l'action foretsancienne.ch avait évalué les cantons pour établir leur compatibilité avec les critères de son action. Les résultats de cette étude placent les cantons de Neuchâtel, Genève, Bâle-Ville, Zurich et Vaud parmi les cantons respectant le plus les exigences de ce projet. Ce bon résultat du canton de Vaud s'explique par l'existence d'une directive d'achat pour le papier et par l'application des recommandations de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrages publics (KBOB), et de celles des fiches techniques Eco-bau. L'Etat de Vaud entend dès lors poursuivre son action dans le respect des recommandations du projet « forêts anciennes », sans toutefois devenir membre de celui-ci.

8. Quelles mesures visant à réduire la production de brochures, dépliants, etc. par l'Etat de Vaud, afin de les remplacer par des versions informatiques, ont été mise en vigueur ou vont l'être prochainement ?

Le choix du support de communication incombe aux Services en fonction du public cible. En effet, pour certaines catégories de la population, un support papier est non seulement utile mais nécessaire. Cependant, à l'incitation du Conseil d'Etat, l'administration cantonale vaudoise prépare actuellement une transition vers des versions informatiques des documents papier. La tendance est donc à la digitalisation.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 décembre 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean